

Paris, le 17 mars 2020

Communiqué

Coronavirus : la CARMF vient en aide à tous ses cotisants

Particulièrement sensible aux difficultés que peuvent rencontrer les médecins libéraux dans cette période de pandémie de Covid-19, la CARMF se mobilise pour les soutenir et a décidé la **mise en place automatique et générale** de :

- La suspension du prélèvement mensuel de début avril ;
- La suspension des majorations de retard ;
- La suspension des rappels de cotisations de début d'année impayées ;
- La suspension des mesures de recouvrement forcé pendant une durée minimum de deux mois.

>

Il est rappelé que la CARMF a également décidé de venir en aide aux médecins en confinement - voir le communiqué du 10 mars : <http://www.carmf.fr/actualites/communiques/2020/cp-coronavirus-aide.pdf>